

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2017

Publication : 17/10/2017



2017-10-04

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Représentés | 15 |

L'an deux mille dix -sept, le six octobre le Conseil Municipal dûment convoqué en date du vingt-neuf septembre, deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CLAIRAND, Maire.

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, CAQUINEAU H, GUITTON S, GRANIER, GADREAU A, GUITTON C, QUINTARD C, M CHAMARD M.

Absents,

PIOT A pouvoir à Mathieu CHAMARD

GUERY C pouvoir à Jacques FRADIN

OUVRARD A pouvoir à Sylvie GUITTON

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Murielle

TARIFS LOCATION des SALLES

SOCIO-EDUCATIVE - MPT - ESPACE ASSOCIATIF - PRET DE MATERIEL

La commission des salles s'est réunie et a revu les tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal décide:

- D'appliquer les nouveaux tarifs en annexe à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- De mettre une option ménage suivant la demande de 100 € pour la SSE et de 50 € pour la MPT.
- De facturer le ménage non fait ou non conforme, suite à état des lieux, suivant temps passé au coût de 20 € de l'heure,
- De mettre une caution de 400 € pour la SSE et de 200 € pour la MPT pour tout le monde, même dans le cadre d'une gratuité. Cette caution est restituée après paiement de la location. A défaut de paiement ou si les locaux ne sont pas laissés en état, elle reste acquise à la commune en dédommagement des frais,
- Accorder aux associations ayant leur siège social dans la commune de Mazières en Gâtine deux jours de gratuité pour leurs manifestations dans la salle socioéducative (SSE) ou la Maison pour Tous (MPT), sur l'année civile.
- De facturer aux associations ayant leur siège social hors commune, 20€ par séance d'activité sportive ou culturelle dans toutes les salles communales
- De facturer les locations des salles aux tarifs en vigueur des réunions pour « association siège social hors commune » pour les réunions politiques en dehors des campagnes électorales. La gratuité étant toujours accordée pour les campagnes électorales.

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0,

*Fait et délibéré, les, jour, mois,
an que dessus.*

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain CLAIRAND.



ANNEXE :



SALLE SOCIO EDUCATIVE

| Associations (loi 1901) ou Professionnels | Siège social /Commune | siège social hors Commune |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Réunions | <i>Grt</i> | 116 |
| Manifestations diverses/j dont 2 jours gratuits | 139 | 308 |
| Jour en + | 43 | 53 |
| Séance d'activité sportive ou culturelle | | 20 €/séance |
| Particuliers | Commune | Hors Commune |
| Repas 1 jour | 202 | 308 |
| Repas 2 jours | 275 | 371 |
| Jour en + | 43 | 53 |
| Option ménage | 100 | 100 |
| Caution même pour les Grts | 400 | 400 |

MAISON POUR TOUS

| Associations (loi 1901) ou professionnels | Siège social /Commune | siège social hors Commune |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Réunions | <i>Grt</i> | 33 |
| Particuliers | Commune | Hors Commune |
| Repas 1 jour | 86 | 149 |
| Repas 2 jours | 126 | 222 |
| Jour en + | 43 | 53 |
| Séance d'activité sportive ou culturelle | | 20 €/séance |
| Option ménage | 50 | 50 |
| Caution même pour les Grts | 200 | 200 |

ESPACE ASSOCIATIF (Pot, buffet, repas OCCASIONNELLEMENT)

| Associations (loi 1901) ou professionnels | Siège social /Commune | siège social hors Commune |
|---|-----------------------|---------------------------|
| AG (Asso.) | <i>Grt</i> | 33 |
| Séance d'activité sportive ou culturelle | | 20 €/séance |
| Option ménage | 50 | 50 |
| Caution même pour les Grts | 200 | 200 |

Pénalité heure de Ménage 20 €



Ventes commerciales INTERDITES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 13/04/2018



2018-04-05

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

| | |
|------------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Représentés | 14 |

L'an deux mille dix-huit, le six avril le Conseil Municipal dûment convoqué en date du trente mars, deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CLAIRAND, Maire.

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, CAQUINEAU H, GUITTON S, QUINTARD C, GRANIER M, GUITTON C, GUERY C, OUVRARD A.

Absents excusés :

GADREAU Annie pouvoir à Sylvie GUITTON
PIOT Arnaud pouvoir à Alain OUVRARD
CHAMARD Mathieu

Secrétaires de séance : Mmes Murielle GIRARD et Sylvie GUITTON

TARIFS LOCATION DE LA VAISSELLE ET CASSE

L'Association Famille Rurale a rétrocedé à la commune de Mazières en Gâtine depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble de la vaisselle (verres, assiettes, couverts, pichets, corbeilles...).

Cette vaisselle pourra être mise uniquement à disposition des personnes habitant la commune.

Pour gérer au mieux le prêt de cette vaisselle, il sera demandé aux administrés de nous préciser le nombre d'assiettes, verres..., désiré en remplissant un imprimé spécifique. La vaisselle sera mise à disposition la veille, et un état des lieux sera fait après par un agent communal.

Le conseil propose de mettre en place :

- un tarif forfaitaire de 30 € pour la location de la vaisselle
- un tarif forfaitaire de 2 € pour tout objet cassé ou perdu
- une amande de 50 € en cas de remise de vaisselle salle
- une caution de 100 € pour prise de vaisselle si cette dernière est prise en dehors d'une location de salle ou une caution est déjà demandée

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Valide l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus**

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0,

Fait et délibéré, les, jour, mois, an que dessus.

*Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Alain CLAIRAND.*

